

REGLEMENT OFFICIEL LE CROSS DU FIGARO 2025

Article 1er : DEFINITION

Le Cross du Figaro est une épreuve de courses à pied comportant plusieurs distances différentes. Il se déroulera le vendredi 5 et le dimanche 7 décembre 2025 dans le domaine du Parc de St Cloud. Les courses seront proposées sur un terrain mixte de revêtement très inégal composé de : Routes bitumés, Chemin stabilisés, Chemin en terre en forêt-pavés et herbe.

Le Cross du Figaro est organisé par la société Hugo Events. Il figure au calendrier National de la Fédération Française d'Athlétisme.

L'épreuve est conforme aux réglementations des courses Hors Stades soumises à une procédure d'autorisation administrative encadrée par :

- Les articles L 331-2 à L 331-7, R 331-6 à R 331-17 et A 331-15 du Code du Sport.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Cross du Figaro est ouvert aux compétiteurs de toutes nationalités, licenciés ou non licenciés, de toutes catégories d'âges proposées par l'organisateur.

*Conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport du 5 avril 2006 (loi relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte anti-dopage), la participation au Cross du Figaro est subordonnée à la présentation d'une licence sportive (FFA) portant attestation de délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'Athlétisme en compétition (circulaire n°13 du 21 avril 2008)

*Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « Athlétisme ». Les autres licences ne sont pas acceptées.

*Tous les autres participants (licenciés à toute fédération non citée précédemment, licenciés à une fédération étrangère et non licenciés) devront envoyer soit :

- leur N°PPS (Parcours de Prévention Santé) ou attestation au format PDF dans les 3 mois précédant la compétition via le site pps.athle.fr

- l'original ou la photocopie d'un certificat médical portant la mention "ne présente pas de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition " et ayant été délivré après le 7 décembre 2024.

Chaque participant reconnaît que cette course requiert un entraînement minimum et qu'il doit être apte médicalement pour y participer.

Article 3 : CATEGORIES / TYPE DE COURSES

Il est possible de s'inscrire au Cross du Figaro dans une distance et un type de course bien définie. Les courses de l'épreuve seront chronométrées et donneront lieu à plusieurs classements (sauf pour la VARTA NIGHT). Toutes les courses se dérouleront sur le même site avec des distances différentes.

Selon le nombre d'inscrits, l'organisateur se réserve le droit de changer les heures de départ des différentes courses.

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler des épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à une réparation de préjudice.

Quelle que soit la formule de son inscription, chaque participant concourra au classement général individuel de la distance de la course pour laquelle il sera inscrit.

Les participant(e)s seront réparti(e)s sur 4 distances différentes et pourront s'inscrire sur chaque type de course selon leur catégorie d'âge définie par le règlement des courses Hors Stade de la FFA :

En ce qui concerne les distances des parcours, l'organisateur se réserve aussi le droit de les moduler en fonction d'impératifs liés à la sécurité des coureurs (conditions météorologiques, états du terrain etc...)

LES COURSES :

Parcours du 20km : Course à pied
Master 1991 et avant - Homme/Femme
Senior 1990-2003 - Homme/Femme
Espoir 2004-2006 - Homme/Femme

Junior 2007-2008 - Homme/Femme

Parcours du 15km et 10km : Course à pied

Master 1990 et avant - Homme/Femme

Master 1991 et avant - Homme/Femme

Senior 1990-2003 - Homme/Femme

Espoir 2004-2006 - Homme/Femme

Junior 2007-2008 - Homme/Femme

Cadet 2009-2010 - Homme/Femme

Parcours du 5km : Course à pied

Master 1990 et avant - Homme/Femme

Master 1991 et avant - Homme/Femme

Senior 1990-2003 - Homme/Femme

Espoir 2004-2006 - Homme/Femme

Junior 2007-2008 - Homme/Femme

Cadet 2009-2010 - Homme/Femme

Minime 2011-2012 (autorisation parentale obligatoire)

Article 4 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site Internet <https://www.crossdufigaro.com/>

La date limite d'inscription au Cross du Figaro est fixée au Dimanche 7^{er} décembre 2025, à 11H30.

L'organisateur se réserve le droit de stopper les inscriptions si celles-ci dépassent le quota fixé mais se réserve aussi le droit de les poursuivre si certaines courses ne font pas le plein.

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable ou l'attestation PPS n'a pas été fourni à l'organisateur (article 2)

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

L'organisation propose une « option annulation » qui permettra de récupérer son droit d'engagement sous certaines conditions.

Le transfert d'inscription est autorisé sur demande. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

Article 5 : MONTANT DE L'INSCRIPTION

Particulier :

Le montant de l'inscription (TTC) **individuelle** au Cross du Figaro 2025 s'élève à :

Jusqu'au 30/04/2025

5 KM : 11 €

10 KM : 19 €

15 KM : 26 €

20 KM : 33 €

Varta Night : 24 €

Jusqu'au 30/09/2025

5 KM : 12 €

10 KM : 21 €

15 KM : 28 €

20 KM : 35 €

Varta Night : 25 €

Du 01/10 au 1/11/2025

5 KM : 13 €

10 KM : 23 €

15 KM : 30€

20 KM : 37 €

Varta Night : 27 €

Du 2/11 au 07/12/2025

5 KM : 15 €

10 KM : 25 €

15 KM : 32 €

20 KM : 39 €

Varta Night : 29 €

+ Frais de dossier de 1,5€ TTC/Participants pour l'ensemble des inscriptions.

Le tarif applicable est calculé en fonction de la date du paiement (date de transaction par Carte Bancaire ou date de réception des chèques) et non la date de création de dossier d'inscription.

Ce que comprend l'inscription individuelle :

- 1 dossard incluant le transpondeur nécessaire au chronométrage

Mais aussi de nombreux services :

- Un service médical assuré par une équipe professionnelle
- La présence d'un ravitaillement (liquide et solide) en course (15-20 et 10km)
- La présence d'un ravitaillement (solide et liquide) à l'arrivée (toutes courses)
- Une consigne « vestiaire »
- Une assurance couvrant la responsabilité civile entre chaque départ et chaque arrivée

Ne sont pas compris dans l'inscription individuelle :

- Le T-shirt Téléthon pour soutenir la recherche qui peut être acheté séparément (bénéfices reversés au Téléthon)

- Les assurances Individuelle Accident (en option) et Dommage Matériel
- De manière générale tout ce qui n'est pas précisé dans « Ce que comprend l'inscription »

Article 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Particulier :

Le dossard de participation sera à retirer sur présentation de la carte de retrait dossard et d'une pièce d'identité.

Les dates du retrait des dossards seront communiquées prochainement.

Chaque participant peut venir retirer son dossard en main propre ou pourra le faire retirer par un proche à condition :

- De respecter l'horaire de retrait
- Avoir la pièce d'identité du participant
- Avoir le bon de retrait de dossard (reçu par mail)

Article 7 : ORGANISATION DES COURSES

Le Cross du Figaro se déroulera selon un planning horaire de courses très précis.

Vendredi 5 décembre 2025

Pour la Varta Night : Départ à 20h

Dimanche 7 décembre 2025

Pour le 15km et 20km* (uniquement) : Départ à 9h du matin

Pour le 5 et 10 km : Départ à 11h30 du matin

*Le parcours est une boucle de 10 KM

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Article 8 : SECURITE MEDICALE

Le service médical du Cross du Figaro 2025 sera composé de médecins urgentistes spécialisés, de la Croix Rouge et/ou de la Protection Civile en nombre suffisant, en fonction de la réglementation en vigueur et des caractéristiques de l'événement.

Pour des raisons médicales, un participant peut provisoirement ou définitivement être retiré de la course.

Article 9 : CHRONOMETRAGE

Le chronométrage du Cross du Figaro 2025 sera effectué avec un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre dans leur dossard un transpondeur qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ et qui servira à donner le temps final du coureur lors de son passage sur la ligne d'arrivée.

Un coureur n'empruntant pas totalement l'itinéraire ne sera pas classé à l'arrivée. Le dossard muni du transpondeur remis lors du retrait du dossard devra être conservé tout au long de la course.

Article 10 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis sur la base du temps réalisé entre le départ et l'arrivée du parcours.

Le temps pris en compte sera celui que donnera exactement le transpondeur. Chaque catégorie et type de courses donnera lieu à un classement général individuel pour l'ensemble des coureurs et des sous-classements par sexe et classe d'âges.

Article 11 : RECOMPENSES

Une médaille sera offerte à chaque finisher, c'est-à-dire à chaque coureur qui aura rejoint la ligne d'arrivée en étant officiellement classé.

Les participants à la Varta Night ne reçoivent pas de médaille.

Article 13 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant au Cross du Figaro 2025, les participants s'engagent à respecter l'environnement du Parc de St Cloud.

Il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours, sous peine de disqualification.

Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et à l'arrivée, elles doivent impérativement être utilisées.

Article 13 : ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation et celle de tous les participants du Cross du Figaro 2025. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la course, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs.

Individuel Accidents : Tous les participants du Cross du Figaro 2025, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard sur le « Village Accueil » du Cross du Figaro 2025, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de l'épreuve.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à la course. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive (FFA par exemple). La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site Internet.

Domage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 15 : DROITS A L'IMAGE

Par sa participation au Cross du Figaro 2025, chaque participant autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 16 : CNIL

L'organisateur est susceptible de collecter des données à caractère personnel concernant le participant ainsi que de mettre en œuvre un traitement informatique de ces données destiné à respecter les obligations fiscales, sociales et administratives qui lui incombent.

Dans les conditions définies par la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et par le règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles entré en vigueur le 25 mai 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès aux données le concernant, de rectification d'interrogation, de limitation, de portabilité et d'effacement.

Le participant peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. Le participant peut exercer l'ensemble des droits mentionnés ci-dessus en s'adressant à l'organisateur à l'adresse suivante :

contact@crossdufigaro.com

Article 17 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

En s'inscrivant au Cross du Figaro 2025, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter expressément et sans réserve.

